



Critères nationaux de sélection
Championnat d'Europe senior (G4)
(8-11 avril 2021 – Sofia - Bulgarie)

1. Informations générales

1.1 Date du Championnat

Le Championnat d'Europe senior 2021 (CES) de Taekwondo se déroulera du jeudi 8 au dimanche 11 avril 2021 à Sofia en Bulgarie.

1.2 Lieu

Hotel Ramada Sofia City Center
bulevard "Knyaginya Maria Luiza" 131, 1202 Sofia Center, Sofia;
Sofia (Bulgarie)

1.3 Eligibilité

Les conditions requises pour participer au CES 2021 sont les suivantes, le taekwondoïste¹ doit être :

- porteur d'une Global Athlete License 2021,
- affilié à une fédération membre de la Belgian Taekwondo Federation,
- de nationalité belge,
- porteur d'un diplôme dan issu du Kukkiwon,
- né en 2004 ou avant.

1.4 Catégorie de poids

Les catégories de poids ouvertes à la sélection sont :

Femme : -46, -49, -53, -57, -62, -67, -73, +73 kg

Homme : -54, -58, -63, -68, -74, -80, -87, +87 kg

1.5 Nombre de sélectionné par catégorie

Un seul taekwondoïste par catégorie de poids et par nation peut être sélectionné.

1.6 Date limite d'inscription

La date limite pour inscrire les taekwondoïstes sélectionnés est le 18/03/2021.

¹ Dans le présent document, le masculin est employé à titre épique.

2. Critères nationaux de sélection

Afin d'être sélectionnable pour une participation au CES 2021, en plus de satisfaire aux prérequis de la WT (voir 1.3), le taekwondoïste belge doit satisfaire au minimum aux conditions ci-dessous.

2.1 EQTOG et Jeux Olympiques

Le taekwondoïste doit :

- être sélectionnable pour les Jeux Olympiques de Tokyo
ou
- avoir remporté le processus de sélection pour l'European Qualification Tournament for Olympic Games (Tokyo).

Remarque :

Le taekwondoïste concerné sera sélectionnable dans sa catégorie de poids standard (catégorie dans laquelle il a combattu lors du dernier Championnat d'Europe ou du Monde).

Si aucun taekwondoïste ne satisfait à ce premier critère :

2.2 Résultats en Open G1 et G2

Le taekwondoïste doit :

- a) avoir décroché une médaille dans un open G1 ou G2 senior durant la période de sélection allant du 01/02/2021 au 07/03/2021 inclus
et
- b) avoir obtenu au moins 7 points sur les trois meilleurs opens en terme de points remportés (somme des points sur base du système de points appliqué pour le ranking mondial WT - Tableau 1) durant la période de sélection.

Rank	G1	G2
1st placed contestant	10.00	20.00
2nd placed contestant	6.00	12.00
3rd placed contestants	3.60	7.20
5th placed contestants	2.16	4.32
9th placed contestants	1.51	3.02
17th placed contestant	1.06	2.12
33rd placed contestant	0.74	1.48
65th placed contestant	0.52	1.04

Tableau 1 : Points attribués par la WT en fonction du niveau atteint dans l'open de niveau G1 et G2

Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Le taekwondoïste sera sélectionné dans la catégorie de poids dans laquelle il a rempli les critères de sélection.



- Les trois meilleurs résultats doivent avoir été obtenus dans une même catégorie de poids WT. Des résultats obtenus dans des catégories de poids WT différentes ne peuvent être comptabilisés ensemble.

3. En cas d'égalité

Si plusieurs taekwondoïstes ont réalisé les critères de sélection minimum pour une participation au CES 2021 dans une même catégorie de poids, une ou plusieurs conditions de sélection supplémentaires sont requises, par ordre de priorité :

- a) Le taekwondoïste qui aura atteint le top 8 du ranking mondial de la WT (non nettoyé) au mois de janvier 2020 (dernier ranking publié par la WT) dans la catégorie convoitée sera sélectionné.
- b) En cas d'égalité, le taekwondoïste qui aura le plus grand nombre de points accumulés sur les 3 meilleurs opens de sélection (sur base des points attribués au ranking mondial WT - Tableau 1) durant la période de sélection allant du 01/02/2021 au 07/03/2021 inclus sera sélectionné. Les résultats ne seront pris en considération que s'ils sont obtenus dans la même catégorie de poids et si un combat au minimum a été effectivement gagné lors du tournoi concerné.
- c) En cas de nouvelle égalité, le taekwondoïste qui aura la plus haute place au classement mondial WT dans la catégorie convoitée au mois de janvier 2020 (dernier ranking publié par la WT) sera sélectionné.

Remarque :

- La commission nationale de sélection, sur base de l'analyse du dossier orientée sur les chances de succès, pourra proposer au taekwondoïste non sélectionné (qui a rempli les critères de sélection) de combattre dans la catégorie supérieure ou inférieure à condition que cette catégorie soit libre.

4. Dossier motivé

Etant donné qu'en raison de la pandémie de Covid-19 peu d'open G1-G2 ont été organisés, si dans une catégorie de poids, aucun taekwondoïste n'a rempli les critères de sélection ci-dessus, la Commission Nationale de Sélection peut établir une sélection sur base d'un dossier motivé qui sera remis à la direction technique de chaque fédération. Après analyse des chances de succès, la CNS décidera d'une éventuelle sélection.

Néanmoins, des minima doivent être remplis pour prétendre à la sélection :

- a) Le taekwondoïste doit avoir au minimum participé à un tournoi majeur junior entre 01/02/2019 et le 07/03/2021 inclus.
ou
- b) Le taekwondoïste doit avoir au minimum remporté une médaille en open G1-G2 senior entre 01/02/2019 et le 07/03/2021 inclus.
ou
- c) Le taekwondoïste doit être classé dans le top 32 du ranking mondial (WT) de la catégorie de poids convoitée au mois de janvier 2020.

Dans son dossier, le taekwondoïste démontrera en outre :

- son niveau de compétition,
- son niveau d'entraînement,
- son niveau de condition physique.



Les dossiers doivent être remis à la CNS pour le 07/03/2021 au plus tard.